

- 6 -12- 1961

FBGB:3384

Ministère de la Défense Nationale.  
Administration Générale du Personnel.

Direction des Statuts des Prisonniers de Guerre  
et de la Résistance Armée.

Caserne Major-Géruzet,  
boulevard Général-Jacques,  
Etterbeek - BRUXELLES 4.

Tél. : 47.99.60.

## ATTESTATION.

Le nommé DUPONT Jean Baptiste Edouard François  
(NOM et prénoms.) Luxem-  
ESCH S/ALZETTE  
né à le 14.05.1921, nationalité : bourgeoise  
DUDELANGE (G.D. Route de Hellange  
domicilié à Luxembourg, rue \_\_\_\_\_, n° 3

est reconnu bénéficiaire de la loi du 21 juin 1960 portant statut des militaires  
qui ont effectué du service pendant la guerre 1940-1945 dans les Forces  
belges en Grande-Bretagne, pour les périodes déterminées ci-après :

du 01.07.1943 au 08.05.1945  
du — au —  
du — au —  
du — au —

soit au total 22 mois 8 jours.

De ce fait une dotation de 3 semestres lui a été octroyée.

Le Ministre de la Défense Nationale,

Par ordre :

Pour l'Administrateur Général du Personnel :

Attestation pour

- 1° Intéressé;
- 2° OCM;
- 3° AESH;
- 4°
- 5°



*[Signature]*

**DEFEIJTER**  
Lieutenant - Colonel  
Directeur

### AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au titulaire de la présente attestation ou à son ayant droit de ne pas s'en dessaisir.  
EN AUCUN CAS, IL N'EN SERA DELIVRE DE DUPLICATA. Le cas échéant, il lui appartient d'en faire  
établir des copies à faire certifier conformes par le Bourgmestre du lieu de son domicile et de les adresser,  
s'il le juge utile, aux autorités administratives civiles ou militaires auprès desquelles il a intérêt à faire  
prendre en considération ses prestations dans les F.B.G.B.

61651. - I.G.M./D.S.Gx. - 5.000 ex.